

Brand Book EKOénergie



Le guide pour la communication utilisant le logo EKOénergie



1. L'écolabel EKOénergie

p.2

- 1.1 Qu'est-ce qu'EKOénergie ?
- 1.2 Qui peut utiliser l'écolabel EKOénergie ?
- 1.3 EKOénergie pour toutes les méthodes d'approvisionnement

2. Identité visuelle

p.6

- 2.1 Le nom EKOénergie dans les différentes langues
- 2.2 Polices à utiliser
- 2.3 Le logo EKOénergie
- 2.4 Les couleurs officielles

Brand Book EKOénergie

Table des matières

3. EKOénergie dans votre communication

p.9

- 3.1 Pourquoi utiliser le logo EKOénergie dans votre communication ?
- 3.2 Points à prendre en compte dans votre communication
- 3.3 Utilisation du logo EKOénergie
- 3.4 "Électricité" vs "Énergie"
- 3.5 Les pages internet de référence
- 3.6 Contactez le Secrétariat d'EKOénergie

1. L'écolabel EKOénergie

1.1 Qu'est-ce qu'EKOénergie ?

EKOénergie est un écolabel à but non lucratif pour les énergies renouvelables, utilisé par les consommateurs du monde entier. L'électricité, le gaz et la chaleur ou le froid renouvelables qui sont vendus/consommés avec le label EKOénergie :

- **sont suivis de manière fiable afin d'éviter les doubles comptages.**

L'énergie labellisée EKOénergie répond aux exigences des initiatives et normes internationales en matière de RSE et de comptabilisation des émissions de carbone.

- **remplissent des critères de durabilité supplémentaires pour garantir un impact minimal sur les écosystèmes environnants.**

Les zones à importance ornithologique, les voies de migration des poissons et les zones naturelles protégées sont prises en compte.

- **contribuent à des projets de lutte contre la pauvreté énergétique.**

Pour chaque MWh d'EKOénergie vendu, 0,10 € va à des projets d'énergie propre qui répondent aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies dans les pays en développement.

Au cours des dix premières années d'existence, le label écologique EKOénergie a permis de collecter plus de 2 500 000 euros pour de nouveaux projets d'énergie propre et de protection de la biodiversité.

*« Les écolabels sont un moyen pour les entreprises de faire plus avec leurs achats. Le **Guide du Champ d'Application 2 du Protocole des gaz à effet de serre** mentionne le label EKOénergie comme une option, car il s'agit d'un label de qualité venant s'ajouter aux Certificats de Suivi. L'électricité vendue avec le label EKOénergie répond à des critères environnementaux stricts et permet de lever des fonds pour de nouveaux projets d'énergie renouvelable. L'implication, la transparence et la philosophie « Des actions plus que des discours » sont des principes importants du travail d'EKOénergie ».*

CDP Accounting of Scope 2 emissions: Technical Note for reporting to CDP Climate Change and Supply Chain programs in 2017 p. 15-16
https://www.ekoenergy.org/wp-content/uploads/CDP-Accounting-of-Scope-2-Emissions_2017.pdf

Les normes internationales telles que le Protocole des gaz à effet de serre et les organisations telles que le CDP et le RE100 encouragent explicitement les consommateurs à prendre des initiatives et mentionnent le label EKOénergie comme l'un des moyens d'y parvenir.

Pour plus d'informations veuillez consulter :

<https://www.ekoenergy.org/fr/ecolabel/>

Pour connaître notre vision, notre mission et nos objectifs, vous pouvez consulter : <https://www.ekoenergy.org/fr/about-us/our-vision-and-mission/>

1.2 Qui peut utiliser l'écolabel EKOénergie ?

Le Secrétariat d'EKOénergie ne vend pas d'énergie ou de Certificats d'Attributs Énergétiques. L'énergie labellisée EKOénergie est vendue par les vendeurs et/ou prestataires de service agréés EKOénergie. Il s'agit des acteurs du marché ayant signé le Contrat EKOénergie et dont les ventes d'énergie labellisée EKOénergie font l'objet d'un audit annuel.

L'écolabel peut être utilisé par d'autres parties pour partager des informations sur notre travail et informer les consommateurs de sa disponibilité.

Le logo EKOénergie est la propriété de l'Association Finlandaise pour la Conservation de la Nature. Notre logo ne peut être utilisé que par les parties énumérées ci-après. En cas de doute, veuillez contacter le Secrétariat d'EKOénergie.

Les vendeurs/prestataires de service agréés EKOénergie

Les entreprises énergétiques, les fournisseurs de services énergétiques, les facilitateurs de PPA (*Power Purchase Agreement*) en vente directe d'électricité, les installateurs d'unités de production d'énergie renouvelable sur site, et les consultants en développement durable qui ont signé notre Contrat EKOénergie sont autorisés à proposer EKOénergie. Toutes les parties prenantes autorisées sont listées sur notre site internet.

Veuillez garder à l'esprit que tout vendeur EKOénergie agréé peut également vendre d'autres énergies non liées à EKOénergie.

Devenir un vendeur autorisé EKOénergie ne signifie pas que le portefeuille de l'entreprise est entièrement approuvé par EKOénergie, à moins qu'une entreprise ne choisisse de proposer uniquement de l'énergie labellisée EKOénergie. Comme le précise le Contrat EKOénergie, les vendeurs ne peuvent utiliser le logo que pour commercialiser des produits énergétiques répondant aux critères d'EKOénergie. La signature du Contrat EKOénergie ne signifie pas que le Secrétariat approuve l'entreprise.

Le nom EKOénergie peut être utilisé par :

Les vendeurs/prestataires de service agréés

Consommateurs d'énergie labellisée EKOénergie

Autres



Consommateurs d'énergie labellisée EKOénergie

Les consommateurs d'énergie labellisée EKOénergie sont encouragés à utiliser le logo ainsi que le nom pour annoncer leur choix, voir *section 3.1*. Veuillez noter qu'il est nécessaire d'informer au préalable le Secrétariat d'EKOénergie en toutes circonstances.

Les consommateurs qui disposent d'installations sur site peuvent prétendre utiliser de l'énergie labellisée EKOénergie pour autant qu'ils remplissent les conditions mentionnées sur notre site internet à la page : "Installations sur site et PPA" : <https://www.ekoenergy.org/fr/ecolabel/criteria/ppas-and-onsite-installations/>

Si le consommateur ne travaille pas avec un agrégateur ou un fournisseur de services agréés par EKOénergie, il doit disposer d'un contrat d'électricité portant le label EKOénergie pour le lieu où se trouve l'installation d'énergie renouvelable, chaque fois que cela est possible. Contactez le Secrétariat d'EKOénergie en cas de doute.

Dans la mesure du possible, veuillez ajouter un lien vers notre site internet sur vos pages ou autres publications en ligne, car cela contribue à accroître notre visibilité : www.ekoenergy.org/fr.

Lorsque vous mentionnez EKOénergie sur les réseaux sociaux, nous vous suggérons de marquer les comptes des réseaux sociaux d'EKOénergie :



Ekoenergy.ecolabel



Ekoenergy



EKOenergy



EKOenergy
ecolabel



EKOenergy_



EKOenergy-ecolabel

#MadeWithEKOenergy

#TogetherWeAreUnstoppable

#PoweredByEKOenergy

Utiliser le logo d'EKOénergie n'engendre aucun frais supplémentaire.

Toutefois, veuillez informer le Secrétariat d'EKOénergie avant son utilisation, via l'adresse suivante : **info@ekoenergy.org**



Autres

Le label EKOénergie peut être promu par d'autres entités telles que des organisations ou des individus faisant campagne pour des énergies 100% renouvelables et luttant contre le changement climatique, conjointement avec la promotion d'énergies renouvelables labellisées EKOénergie. Si vous n'êtes ni une entreprise énergétique, ni un fournisseur de services énergétiques ni un consultant en développement durable, vous pouvez utiliser le nom et le logo EKOénergie **dans le cadre du partage d'informations sur l'écolabel EKOénergie.**

En règle générale, vous devez éviter de donner l'impression que vous utilisez ou proposez de l'énergie labellisée EKOénergie si ce n'est pas le cas. Pour éviter toute confusion et erreur, il est recommandé d'informer au préalable le Secrétariat d'EKOénergie des textes que vous souhaitez publier.



1.3 EKOénergie pour toutes les méthodes d'approvisionnement en énergie

L'écolabel EKOénergie peut être combiné avec tous les types d'approvisionnement en électricité renouvelable. Cela comprend notamment les contrats en Vente d'Électricité Directe (PPA) et les installations sur site.

Dans tous les cas, l'écolabel EKOénergie peut seulement être utilisé lorsque les critères d'EKOénergie sont remplis, et qu'au moins une partie contractante directement impliquée (fournisseur d'énergie, prestataire de services, entreprise d'installation, consommateur, *et cetera*) a signé le Contrat EKOénergie.

2. Identité visuelle

2.1 Le nom EKOénergie dans les différentes langues

Le logo est disponible en plusieurs langues. Vous pouvez choisir la version linguistique que vous souhaitez utiliser, mais n'oubliez pas d'utiliser la même version de manière cohérente dans tous vos textes.

Contactez-nous pour connaître les différentes versions linguistiques et les différents formats du logo EKOénergie : info@ekoenergy.org.

EKOenergi : Danois, Norvégien, Suédois.	EKOenerxía : Galicien.
EKOenergia : Basque, Catalan, Estonien, Finnois, Italien, Hongrois, Polonais, Portugais, Slovaque.	EKOorka : Islandais.
EKOenergía : Espagnol.	ЭКОэнергія : Biélorusse.
EKOenergie : Tchèque, Danois, Allemand, Luxembourgeois, Roumain.	ЭКОэнергия : Russe.
EKOenergy : Anglais.	EKOенергия : Bulgare.
EKOenerji : Azeri, Turc.	EKOенергија : Macédonien, Serbe.
EKOenergija : Bosniaque, Croate, Lituanien, Slovène	EKOенергія : Ukrainien.
EKOenergija : Letton.	EKOενέργεια : Grec.
EKOenergja : Albanais.	エコエナジー : Japonais.
	إيكو طاقة : Arabe.

2.2 Polices à utiliser

Le texte du logo est en Avenir 95 Black.

Si vous ajoutez des lignes supplémentaires au-dessus ou en dessous du logo, utilisez Avenir 95 Black ou une police similaire telle que Didot, Minion Pro ou Century Schoolbook.

Il est possible de traduire le texte sous le logo. Contactez le Secrétariat d'EKOénergie si vous souhaitez proposer un autre texte.



2.3 Le logo EKOénergie

Vous pouvez utiliser le nom et le logo, ou seulement le logo (Voir les sections 3.2 et 3.3) :



Logo gris pour les documents en noir et blanc :



Ne recadrez pas le logo plus que nécessaire :



Le logo a besoin d' "espace pour respirer", ne pas trop serrer :



Lorsque vous superposez une image ou sur un fond de couleur différente, nous vous suggérons d'utiliser le logo en blanc :



Vous êtes également autorisé à utiliser d'autres couleurs si elles conviennent mieux à un certain arrière-plan.

Veillez noter que les variations et les utilisations spéciales du logo EKOénergie doivent être approuvées par le Secrétariat.

Assembled using



EKOenergy

Сделано с



ЭКОэнергия

Produit avec



EKOénergie



使用获得
EKOenergy
标签认可的绿电制造

Made with



EKOenergy



Occasionnellement, le secrétariat d'EKOénergie utilise une version stylisée du logo, avec des animaux et des plantes (photo de gauche). Afin de tirer parti de la visibilité du logo EKOénergie, nous encourageons les consommateurs à s'en tenir au logo standard reconnu dans leurs communications.

Toutefois, le matériel de promotion expliquant ce qu'est EKOénergie peut inclure le logo stylisé, à condition que le logo standard soit également présent.



Le secrétariat d'EKOénergie utilise aussi parfois des logos comprenant le mot "écocert". Cela permet de préciser qu'EKOénergie est un label de qualité tiers et que le logo représente l'écocert EKOénergie et non une entreprise du secteur de l'énergie.

Le matériel de promotion préparé par les vendeurs autorisés d'EKOénergie ou par d'autres parties, et utilisé pour présenter EKOénergie, peut également utiliser ces versions du logo. Cependant, il est toujours nécessaire d'obtenir l'approbation du Secrétariat avant de le faire.



Il existe un logo distinct pour la communication sur le gaz et le chauffage portant le label EKOénergie, où la prise électrique est remplacée par une flamme (voir l'image de gauche). Ce logo est également protégé et les mêmes directives s'appliquent à son utilisation.

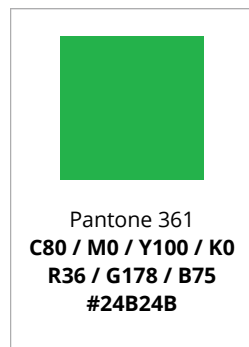


Il n'y a aucune obligation d'utiliser ce logo, le logo général EKOénergie peut être utilisé si toutes les conditions mentionnées ci-dessus sont remplies. Toutefois, dans certaines situations, ce logo avec la flamme peut être une meilleure alternative, notamment lorsque l'énergie labellisée EKOénergie ne comprend pas d'électricité.

L'utilisation du logo ne doit pas être trompeuse (*voir section 3.2*).

Vous trouverez peut-être quelques exemples dans lesquels l'utilisation de notre logo n'est pas entièrement conforme à notre brandbook actuel. Ces photos et visuels furent créés à des dates antérieures. Les utilisateurs et vendeurs d'EKOénergie doivent tenir compte de la version la plus récente de notre brandbook. Pour l'utilisation du logo EKOénergie, voir les *sections 3.2 et 3.3*.

Il est conseillé d'obtenir l'approbation d'EKOénergie pour les textes figurant sur l'emballage des produits, les communiqués de presse et autres communications. Veuillez nous contacter avant de communiquer avec le logo EKOénergie.



2.4 Couleurs officielles

Le noir, le blanc, le vert et le gris sont les couleurs officielles du logo d'EKOénergie. Les codes couleurs pour le vert et le gris sont spécifiés sur la photo à gauche.

Vous êtes autorisé à utiliser d'autres couleurs en fonction de votre design pour une meilleure harmonie.

3. EKOénergie dans votre communication

3.1 Pourquoi utiliser le logo EKOénergie dans votre communication ?

Nous pouvons tous donner l'exemple à nos employés, à nos pairs et à d'autres personnes. Une communication positive et régulière sur l'utilisation des énergies renouvelables est l'un des moyens d'intéresser davantage de personnes et d'accélérer la transition vers un monde 100 % renouvelable.

L'utilisation du logo d'EKOénergie sur des produits, des sites internet, des bureaux et des bâtiments peut inspirer d'autres personnes. Cela permet d'accélérer la transition vers un monde 100% renouvelable.

- Le logo EKOénergie est facilement reconnaissable.
- L'utilisation du logo d'une initiative environnementale impartiale à but non lucratif montre que votre choix énergétique est approuvé par les organisations de la société civile.
- L'utilisation du logo prouve que vous utilisez de l'énergie renouvelable provenant des installations les plus écologiques.
- Le logo EKOénergie est protégé sur différents continents.



3.2 Points à prendre en compte dans votre communication

Le logo EKOénergie ne concerne que la consommation d'énergie. Notre label ne peut être utilisé pour faire d'autres déclarations concernant l'entreprise, le produit ou le bâtiment qui utilise EKOénergie. Une communication claire est essentielle pour toutes les parties prenantes. Les textes doivent être vérifiés au préalable avec EKOénergie et toutes les parties prenantes sont tenues de s'assurer que leurs déclarations concernant l'utilisation ou la vente d'EKOénergie ne sont pas trompeuses.

Les vendeurs d'EKOénergie doivent faire une distinction claire entre ce qu'ils proposent comme produits portant le label EKOénergie et ceux qui ne le sont pas.

Les utilisateurs d'EKOénergie doivent préciser clairement quelle part de leur consommation d'énergie bénéficie du label EKOénergie.



Pour les vendeurs d'EKOénergie (vendeurs et prestataires de services autorisés) :

- Les clients doivent obtenir des informations claires sur le produit ou le service qu'ils achètent. Cela inclut des informations sur **les modifications de leur tarif ou la date de fin de la fourniture d'EKOénergie**.
- Nous vous encourageons à utiliser le nom d'EKOénergie sur votre site web et vos supports de communication. Toutefois, veillez à indiquer ce que vos clients (potentiels) doivent faire pour obtenir de vous une énergie portant le label EKOénergie. Il s'agit d'éviter tout **malentendu sur le fait que tous les produits ou services qu'ils vous achètent portent automatiquement le label EKOénergie**. Par exemple, mentionnez une personne de contact qui s'occupe des contrats EKOénergie, écrivez "Demandez-nous un contrat EKOénergie", etc.
- Évitez l'utilisation de supports visuels ne donnant pas **une image exacte de l'énergie labellisée EKOénergie vendue** (par exemple, ne mettez pas d'éoliennes si l'énergie labellisée EKOénergie vendue provient d'une source hydroélectrique).
- Si vous utilisez des images de centrales électriques dans votre communication, il est important de **choisir des images qui sont fidèlement représentatives** (l'image d'une rivière qui coule naturellement ne donne pas une idée précise des impacts environnementaux de l'hydroélectricité).



Pour les utilisateurs d'EKOénergie (consommateurs d'énergie tels que les entreprises) :



- Pour éviter tout malentendu sur l'étendue de votre consommation d'EKOénergie, la communication relative à l'utilisation d'EKOénergie doit **donner des informations claires sur les activités qui consomment de l'énergie portant le label EKOénergie**. Évitez d'apposer le logo sur un produit s'il n'est pas possible de distinguer les activités du processus de production qui sont alimentées par EKOénergie et celles qui ne le sont pas.
- N'utilisez pas le logo EKOénergie d'une façon qui donne l'impression que d'autres aspects ou éléments de la production sont automatiquement respectueux de l'environnement, ou sont de moindre importance.
- N'utilisez pas d'expressions telles que "100% EKOénergie" si vous n'utilisez que de l'électricité labellisée EKOénergie et continuez à utiliser du gaz ou du chauffage qui n'est pas 100% labellisée EKOénergie. Dans ce cas, **la communication doit être spécifique et concrète**.

Exemples : "Nos bureaux sont alimentés par de l'électricité labellisée EKOénergie", "Toute l'électricité de notre installation sur site est labellisée EKOénergie", "Stérilisé avec de la chaleur renouvelable labellisée EKOénergie", "Emballage fabriqué avec 100% d'énergie labellisée EKOénergie", "Mis en bouteille dans une installation utilisant de l'électricité labellisée EKOénergie", etc.

"Aucune allégation expresse ou implicite selon laquelle un produit a été fabriqué ou un service fourni à l'aide d'énergie renouvelable ne doit être faite, à moins que 100 % de l'énergie utilisée pour fabriquer le produit ou offrir le service puisse être prouvée par un suivi aux sources des énergies renouvelables ; sinon, des qualificatifs doivent être utilisés. Les personnes travaillant au sein des pôles marketing peuvent réduire le risque que les consommateurs soient induits en erreur quant au type d'énergie renouvelable en incluant cette information dans l'allégation. Les allégations non qualifiées concernant l'"hébergement" d'une installation d'énergie renouvelable peuvent être considérées comme trompeuses si l'énergie est vendue à d'autres utilisateurs."

The ICC Framework for Responsible Environmental Marketing Communications (2021), p.32

<https://iccwbo.org/publication/icc-framework-for-responsible-environmental-marketing-communications-2/>

- Si toutes les informations ne peuvent pas être ajoutées à l'endroit où vous placez le logo EKOénergie, comme sur l'emballage d'un produit sur lequel l'espace pour les informations est limité, vos clients et autres parties prenantes doivent pouvoir trouver les informations correctes et précises sur votre site web.
- Veuillez noter que la plupart des vendeurs agréés d'EKOénergie ne vendent qu'une partie de leurs volumes avec notre écolabel. Vous devez vous **assurer que vous avez un contrat pour l'énergie labellisée EKOénergie** avant de commencer à utiliser notre logo dans votre communication. Si vous utilisez le logo EKOénergie, soyez prêt à prouver que vous consommez réellement de l'énergie portant le label EKOénergie. Vous pouvez le faire en montrant votre contrat d'énergie ou une preuve distincte fournie par votre fournisseur.
- Si vous utilisez des représentations visuelles d'une centrale électrique, n'utilisez que des images où la centrale n'est pas identifiable, sauf si vous êtes absolument sûr qu'il **s'agit d'une photo de la centrale d'où provient votre énergie**.
- Dans vos communications concernant EKOénergie, veuillez vous **concentrer sur votre consommation d'EKOénergie et sur les avantages supplémentaires** qu'apporte l'utilisation d'EKOénergie. Par exemple :



- le fait qu'il s'agit d'une énergie renouvelable durable ;
- qu'EKOénergie est soutenue par plusieurs ONG environnementales ;
- qu'EKOénergie est recommandé par le CDP et le Guide du champ d'application 2 du Protocole des gaz à effet de serre ;
- que l'énergie labellisée a un impact positif supplémentaire grâce aux projets d'énergie renouvelable qu'EKOénergie finance dans les pays en développement pour lutter contre la pauvreté énergétique ;
- qu'EKOénergie répond à plusieurs des objectifs de développement durable des Nations unies, comme le mentionne une publication du DAES de l'ONU ;
- qu'en choisissant EKOénergie, vous soutenez les activités d'EKOénergie visant à promouvoir la transition énergétique dans le monde entier.



- La réduction de votre empreinte carbone (c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre) ne doit pas être l'objectif principal de votre communication, **à moins que votre consommation d'EKOénergie ne fasse partie d'un plan plus large de réduction du carbone**, assisté par des consultants en comptabilité carbone. Pour savoir comment l'électricité labellisée EKOénergie peut réduire l'empreinte carbone de votre entreprise, consultez le guide du champ d'application 2 du Protocole des gaz à effet de serre. Pour plus d'informations sur les avantages de l'utilisation d'EKOénergie, consultez : <https://www.ekoenergy.org/fr/buying-ekoenergy/large-consumers/>
- Tenez-nous informés, **nous sommes impatients de pouvoir diffuser des bonnes nouvelles !** N'oubliez pas d'identifier les comptes EKOénergie sur les médias sociaux lorsque vous parlez de votre choix énergétique (voir page 4). Nous serons heureux de mettre en avant et de partager vos messages relatifs à EKOénergie. Vous pouvez mentionner notre site ekoenergie.org/fr ou nous envoyer un courriel à : info@ekoenergy.org.

3.3 Exemples d'utilisation du nom et du logo EKOénergie

Les consommateurs et les vendeurs d'énergie labellisée EKOénergie sont encouragés à communiquer en utilisant notre logo pour mentionner les impacts positifs. Pour connaître les raisons d'utiliser le logo, reportez-vous à la *section 1.1* de ce Brandbook. Reportez-vous à la *section 1.2* pour savoir qui peut utiliser le logo. Les points à prendre en compte sont énumérés à la *section 3.2*.

Les utilisateurs d'EKOénergie peuvent mettre le logo EKOénergie sur :

- Leurs produits (sur l'emballage, via une étiquette attachée au produit, etc).
- Leur matériel de marketing et de communication (tels que les bulletins d'information, les rapports de durabilité, le site web, etc.)
- Leurs magasins et bureaux (entrée des espaces de bureaux, sur les panneaux d'information et les écrans, etc.)
- Leurs bâtiments et installations (via des autocollants).
-

Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive. N'hésitez pas à contacter le secrétariat d'EKOénergie pour suggérer d'autres façons d'utiliser le logo que celles énumérées ici.



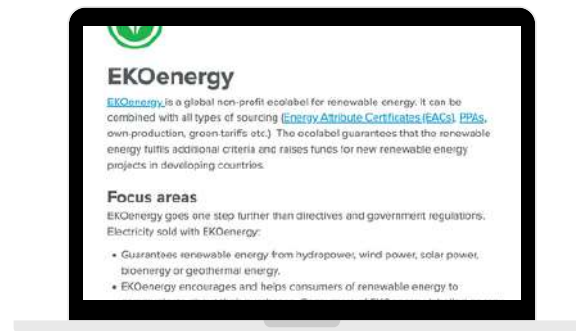
N'hésitez pas à nous contacter pour des suggestions de textes

Exemples :

"Notre entreprise n'utilise que de l'électricité labellisée EKOénergie pour aller plus loin et faire la différence. EKOénergie est un label de qualité mondial primé pour les énergies renouvelables. Le label EKOénergie est reconnu au niveau international comme un outil permettant d'aller plus loin. L'énergie portant le label EKOénergie est 100 % renouvelable et répond également à des critères supplémentaires de protection de la nature et de la biodiversité. En choisissant l'écolabel EKOénergie, nous contribuons au financement de projets d'énergie renouvelable dans les pays en développement et EKOénergie, initiative d'ONG environnementales, favorise la transition énergétique dans le monde entier."

"Nos bureaux sont alimentés par de l'électricité labellisée EKOénergie. EKOénergie est un écolabel à but non lucratif reconnu au niveau international pour les énergies renouvelables. L'écolabel prouve que notre électricité provient d'installations d'énergie renouvelable qui remplissent des critères de durabilité supplémentaires."

"Ce bâtiment utilise une électricité 100% renouvelable et labellisée EKOénergie. Les consommateurs d'EKOénergie apportent un soutien supplémentaire à la transition énergétique internationale."



3.4 “Électricité” vs “Énergie”

En plus de l'électricité renouvelable, le label EKOénergie est également disponible pour le gaz, la chaleur et le froid renouvelables.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.ekoenergy.org/fr/ecolabel/criteria>

Les critères d'EKOénergie



Electricité



Gaz



Chaleur & Froid



Installations sur site

Dans vos communications, il est important de spécifier "électricité renouvelable" si vous n'utilisez que de l'électricité labellisée EKOénergie. Ceci afin d'éviter toute désinformation si les autres sources d'énergie que vous utilisez ne sont pas des énergies renouvelables labellisées EKOénergie.

Souvent, pour de nombreuses entreprises, la première étape consiste à commencer à utiliser de l'électricité 100 % renouvelable avant de passer à une utilisation 100 % renouvelable pour les autres sources d'énergie. Nous encourageons les utilisateurs d'électricité 100 % labellisée EKOénergie à choisir le gaz, la chaleur ou le froid, le cas échéant, labellisés EKOénergie.

3.5 Les pages internet de référence

La vision, la mission et les objectifs d'EKOénergie : <https://www.ekoenergy.org/fr/about-us/our-vision-and-mission/>

Un résumé de nos critères : <https://www.ekoenergy.org/fr/ecolabel/>

EKOénergie pour votre entreprise : <https://www.ekoenergy.org/fr/buying-ekoenergy/large-consumers/>

Installations sur site et PPA : <https://www.ekoenergy.org/fr/ecolabel/criteria/ppas-and-onsite-installations/>

Notre logo dans votre communication: <https://www.ekoenergy.org/fr/extras/logo/>

Nos résultats: <https://www.ekoenergy.org/fr/our-results/>



3.6 Contact

N'hésitez pas à nous écrire dans votre langue à cette adresse : info@ekoenergy.org.

EKOenergy ecolabel
c/o Finnish Association for Nature Conservation
Itälahdenkatu 22 b, 00210 Helsinki, Finland
+358 50 5687385